

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 28 (1940)
Heft: 6

Artikel: La garnison fribourgeoise du fort de Barraux [suite]
Autor: Parc, Yves du
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817967>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

XXVIII^{me} Année

N^o 6

Novembre-Décembre 1940



LA GARNISON FRIBOURGEOISE DU FORT DE BARRAUX

par le comte YVES DU PARC.

(Suite.)

Barraux avait reçu des hôtes illustres au cours du printemps et de l'été 1630. Le 15 mai, Louis XIII et Bassompierre, venant de Grenoble, couchèrent au fort. Ce dut être la dernière gloire d'Ulman Heyd de présenter les armes à son souverain et à son colonel-général, dans la grande cour d'honneur de Barraux. Bassompierre quitta le fort le lendemain, tandis que le roi y séjourna jusqu'au samedi 18, avant de gagner Chambéry où il fit ses Pâques, le dimanche 19, jour de Pentecôte. Quittant Chambéry pour Grenoble, Bassompierre repasse à Barraux le 22 juin, tandis qu'Ulman agonisait sans doute déjà, à quelques pas de là. Louis XIII coucha encore au fort, lors de son retour le samedi 27 juillet¹. Enfin, le 1^{er} août, le maréchal Gaspard de Coligny-Châtillon, second fils du célèbre amiral de Coligny, est à Barraux avec Jacques du Marnet, son secrétaire, et Denis Le Goy, son maître d'hôtel. Il ratifie, en leur présence, par devant le notaire Mathieu Charbonneau, un contrat passé à Paris, entre Anne de Polignac,

¹ *Mémoires de Bassompierre*, éd. Soc. de l'Histoire de France, par le marquis de CHANTÉRAC, Paris, Renouard, 1870, IV, p. 99, 109 et 111.

sa femme, et Henry de Clermont, marquis de Gallerande, son beau-frère ¹.

Entre temps, on s'inquiétait de la succession militaire d'Ulman Heyd. Le 5 juillet 1630, Antoine de Reynold, capitaine d'une compagnie au régiment des Gardes suisses, alors occupé au siège de Montmélian, écrivait ² à LL. EE. de Fribourg, pour leur annoncer la nouvelle de la mort d'Ulman Heyd, et leur recommander qu'une démarche fût faite auprès du maréchal de Bassompierre, colonel-général des Suisses et Grisons, afin que la compagnie de Barraux et le détachement de Grenoble fussent conservés à l'Etat de Fribourg, et l'on peut lire entre les lignes son vif désir d'être désigné pour ce commandement. Mais dans l'intervalle, ce fut un autre Fribourgeois qui l'obtint : Franz Rudella, alors lieutenant dans la compagnie aux Gardes d'Antoine de Reynold. Rudella en informe LL. EE. par une lettre, datée du camp devant Montmélian, le 15 octobre 1630 ³. Il leur annonce également qu'il vient de céder, avec l'assentiment du maréchal de Bassompierre, cette compagnie de Barraux à Antoine de Reynold, en échange de la compagnie aux Gardes de son ci-devant capitaine. Le texte de cet échange ne nous est malheureusement pas parvenu. Seule nous reste la ratification de Bassompierre, datée du 1^{er} décembre 1630, et conçue en ces termes ⁴:

« François de Bassompierre, marquis de Harouet, conseiller du Roy en ses conseils, chevalier de ses ordres, mareschal de France et collonel général des Suisses et Grisons entretenus pour le service de S.M. à tous collonels,

¹ A.D.I. III-E. 4848 f° 93. Le contrat ratifié avait été passé à Paris, le 19 juillet 1630, devant Pirelin et Le Roy, notaires au Châtelet.

² A.E.F. Papiers de France. La réponse de Fribourg, en date du 12 juillet 1630, est aux A.E.F. Missiven-Buch (Miss.) N° 38, p. 891.

³ A.E.F., Pap. de Fr. La réponse de Fribourg, en date du 22 octobre 1630, est aux A.E.F. Miss. N° 38, p. 919.

⁴ Archives de Reynold de Cressier (A.R.C.), à M. le comte de Reynold, à Cressier-s.-Morat.

« chefs et conducteurs des gens de guerre Suisses, les lieu-
 « tenants, mareschaux des logis, trésoriers, commissaires
 « et controlleurs aux monstres, considérant les longs et
 « fidelles services rendus au roy par le sieur Anthoine Reg-
 « nault, du grand conseil de Fribourg et capitaine d'une
 « compagnie au régiment des gardes suisses de S.M., avons
 « au nom de sadicte Majesté accordé et agréé, accordons et
 « agréons l'eschange qu'il a facit de sadicte compagnie
 « avec celle que possède et jouyt paisiblement le sieur
 « François Rudella, du grand conseil de Fribourg et capi-
 « taine d'une compaignye de cent hommes à pied Suisses
 « entretenus pour le service de S.M. à Barraulx, suivant
 « leur eschange cy attaché¹, datté du XXii août MVic
 « trente, pour jouyr dorénavant par ledit capitaine Reg-
 « nault, de ladite compaignye entretenue audit Barraulx,
 « aux mesmes gages et appointements qui souloit se ledit
 « capitaine Rudella, avec les cent escus par mois, nommés
 « le plat, ordonnez par S.M. à ladicte compaignye, par son
 « brevet du trois mars Mvic six, et ainsy que est plus ample-
 « ment spécifié dans l'estat du roy qui se fait tous les ans
 « pour le payement de ladicte compaignye, à la charge,
 « néanmóis, d'entretenir par ledit capitaine Regnault
 « ladicte compaignye de bons et adroits soldats de sa nation,
 « les faire vivre soubs la discipline militaire au désir des
 « accords et conventions faictes avec sadicte Majesté à
 « l'abschedde de la journée tenue à Baden, le jour de St
 « Jehan MVc cinquante trois², et exercer et observer le
 « règlement et la capitulation faicte avec sadite Majesté
 « pour l'entretènement de ladite compaignye et ce qui par
 « nous luy sera ordonné pour l'exécution des commande-
 « mens de sadite Majesté et pour son service. Si prions et
 « enjoignons à tous, commissaires et controlleurs des guer-

¹ Cet échange n'y est pas attaché.

² Sébastien de L'Aubespine (1518-1582), ambassadeur ordinaire en Suisse 1552-1554. Il établit à Baden, le 24 juin 1553, avec les cantons, un modèle de capitulation, qui servit, jusqu'en 1671, pour toutes les levées de troupes suisses.



(Photo Rast, Fribourg.)

Portrait d'Antoine de Reynold
(1580-1638).

Propriété de M. le comte de Reynold, au château de Cressier.

« res qui seront despartis à l'advenir, que sur les rolles des
 « monstres qui serint par eux faictes desdicts cent hommes
 « de guerre de ladicte compaignye de Barraulx, à présent
 « soubz la charge et commandement dudit capitaine Reg-
 « nault, ils aient à luy faire payer par les trésoriers des
 « guerres ou autres de l'extraordinaire des guerres, sesdits
 « estats et appointemens avec les cent escus de plat ordon-
 « nez par ledit brevet et autres droictz portez dans ladite
 « estat de S.M., à commencer du premier jour de septem-
 « bre dernier passé¹, et à tous autres officiers iusticiers et
 « subiects du roy qu'il appartiendra, luy prester ayde et
 « faveur pour l'exécution de ces présentes. De ce faire, leur
 « donnons tout pouvoir et mandement spécial, en vertu
 « de celuy qui nous a été donné par sad. M. En foy de quoy,
 « avons signé ces présentes de notre main, à icelles faict
 « apposer le scel de nos armes, et contresigné par nos ser-
 « vices ord. à Paris le premier jour de décembre mil six
 « cent trente. »

Par mondil seigneur :

BASSOMPIERRE.

DELAMET.

Fils de Pierre de Reynold, seigneur de Pérolles et de Grangettes, membre du Petit Conseil de Fribourg dès 1595, et d'Agnès Mottet, Antoine de Reynold a dû naître à Fribourg en 1580. Les ex-voto de la chapelle de Pérolles, qui le représentent, ainsi que sa femme et leurs seize enfants, avec l'âge qu'ils avaient ou auraient eu, en 1641, date de l'exécution de ces tableaux, ont soulevé de nombreuses discussions. Certains des âges indiqués sont en contradiction formelle avec les actes de baptême que l'on possède, mais je crois qu'il est utile de remarquer que, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, tout au moins, et même dans les classes cul-

¹ Zurlauben fait donc erreur, quand il écrit dans son « Code militaire des Suisses » (IV, 338, note a) : « MM. de Reynold ont eu, sans interruption, depuis 1614, des compagnies franches suisses de leur famille en garnison au fort Barraux ». Pas plus la date de 1614, que la continuité ininterrompue des compagnies de Reynold à Barraux ne sont exactes.

tivées, il n'était pas rare d'ignorer la date de sa propre naissance et, à plus forte raison, celle de ses parents. L'ex-voto de la chapelle de Pérolles donne à Antoine, en 1641, l'âge de soixante ans. Mais s'agit-il de l'âge qu'il aurait eu, — car il mourut en 1638 —, ou de l'âge qu'il avait atteint réellement ? La première solution le ferait naître en 1581, l'autre en 1578. J'inclinerais à croire qu'aucune de ces solutions n'est la bonne et, selon la judicieuse suggestion de M. le comte de Zurich, qui a bien voulu guider mes pas dans cette étude, je pense qu'il serait prudent d'adopter, comme année de sa naissance, l'année 1580, car le catalogue des élèves du collège de Fribourg indique qu'il y entra en 1593 à l'âge de treize ans ¹.

Son grand-père, Barthélemy Reynold, et son père Pierre, s'étaient acquis beaucoup de réputation dans la conduite des affaires de l'Etat, mais Antoine avait grandi en entendant conter les exploits de ses compatriotes, en France, pendant les guerres de religion. Louis Pfyffer, Guillaume Frœlich, Gaspard Gallaty, et plus près de lui, Jean de Lanthen-Heyd et Pierre de Cléry étaient, sans doute, ses héros familiers et les noms glorieux de Meaux, Jarnac, Moncontour, Arques et Ivry, chantaient à sa jeunesse comme autant d'éclatantes fanfares de victoire. Aussi, dès 1608 ², Antoine fait-il ses premières armes en France, mais les vieux grimoires ne nous ont, jusqu'ici, rien révélé de son temps de cadet sous la bannière blanche du Béarnais.

(A suivre.)

¹ Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, Catalogus discipulorum gymnasii, Mss. L. 294.

² Les Lettres de naturalité données par Louis XIV à son fils Antoine, en 1663, rappellent qu'il servit « durant l'espace de trente années » les rois Henri IV et Louis XIII. (Original A.R.C., publié par ZURLAUBEN, op. cit. I, 401-406, Preuve XIII.)
